AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1473
FR0000073298-FS0644

5 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 5 juillet 2017, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juin 2017, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 10% des droits de vote de la société IPSOS et détenir 3 179 919 actions IPSOS représentant 6 359 838 droits de vote, soit 7,16% du capital et 11,98% des droits de vote de cette société[2].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Sofina SA déclare :

- que le franchissement de seuil est un franchissement de seuil passif dès lors qu'il résulte de l'obtention des droits de vote double ;

- que Sofina SA a acquis des actions IPSOS à la suite de la fusion par absorption de LT Participations par IPSOS du 29 décembre 2016 et que l'ancienneté accumulée sur les actions LT Participations qu'elle détenait (mise en place du système de droit de vote double dans les statuts de LT Participations le 30 juin 2015) a été reporté sur les actions IPSOS émises à l'issue de la fusion ;

- que, comme il s'agit d'un franchissement de seuil passif, il n'y a pas eu besoin d'un financement ;

- ne pas agir de concert avec d'autres actionnaires de la société IPSOS ;

- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société IPSOS ;

- ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société IPSOS ;

- être alignée avec la stratégie actuelle de IPSOS et ne pas envisager de mettre en œuvre les opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

- ne détenir aucun des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

[1] Les principaux actionnaires de Sofina SA sont Union Financière Boël, Société de Participations Industrielles et Mobilière et Immobilière du Centre SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 53 105 858 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- qu’elle dispose d’un administrateur au conseil d’administration de la société IPSOS et n’envisage pas de solliciter de nomination supplémentaire au conseil d’administration de la société IPSOS. »
